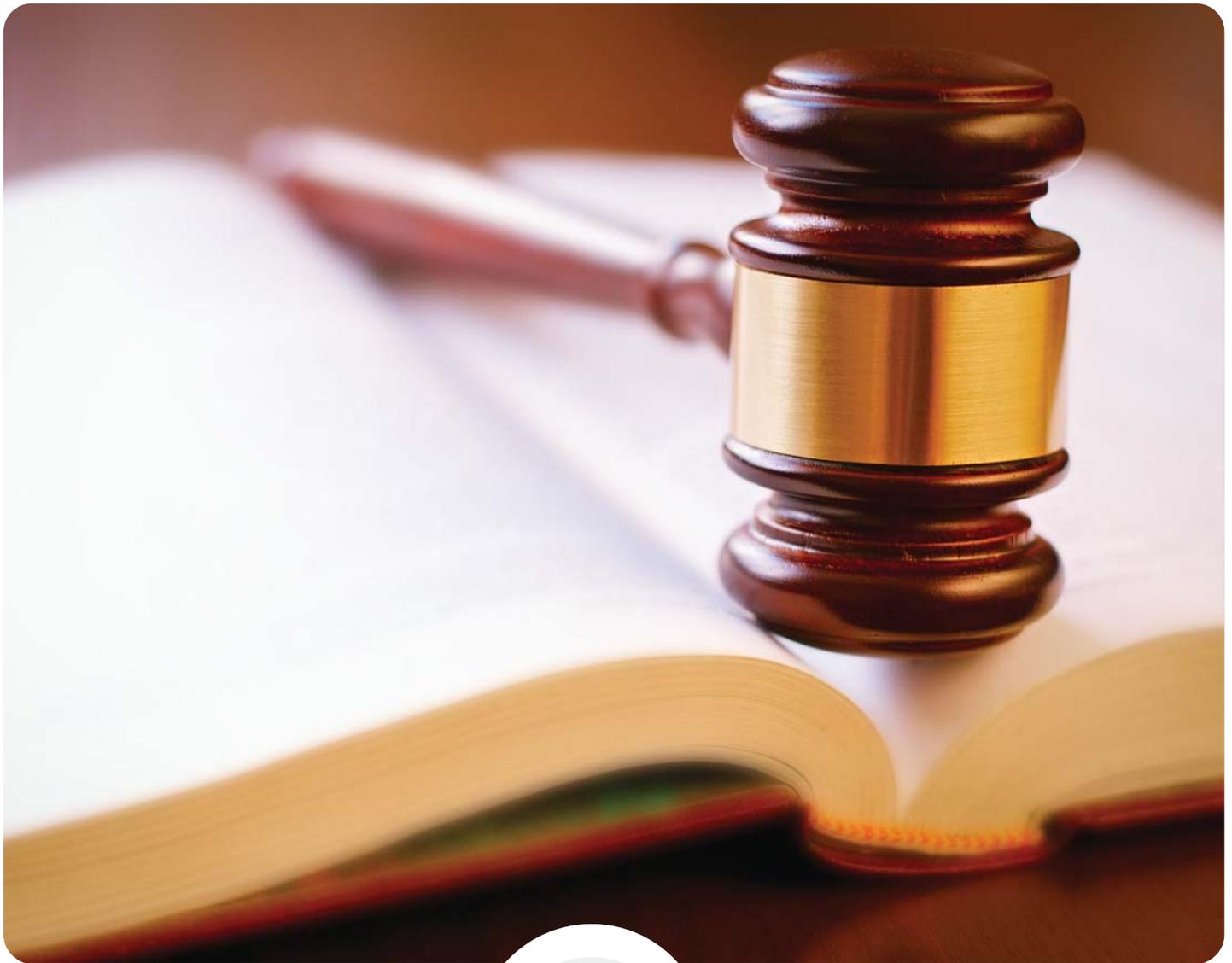


La flûte

VOLUME 71, N° 2, ÉTÉ 2015

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

🎯 L'avenir des relations de travail passe-t-il par les tribunaux ?



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

21^e édition

Fête champêtre

Le samedi 4 juillet 2015 • 10 h à 16 h 30 • Parc Angrignon de Montréal

du plaisir à profusion!

Tours de poney et de calèche • Spectacle • Maquilleurs
Jeux gonflables géants • Gâteries et rafraîchissements • Euro Bungy
Prix de présence pour les enfants!

ATTENTION !

Stationnement gratuit déplacé
au CEGEP André-Laurendeau,
1111, rue Lapierre à LaSalle.
Navette gratuite sur les lieux.

Billets disponibles auprès de votre représentant syndical dès le 1^{er} juin 2015
Renseignements: Chantal Hénault ou Michel Caza, 514 527-4161



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal



Caisse Desjardins des
policiers et policières

Journée organisée en collaboration avec la

Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Pascal Poirier

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Yves Gendron

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Coordonnateur et corédacteur
Martin Desrochers

Révision

Danielle Lanthier

Conception graphique
Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
L'avenir des relations de travail passe-t-il par les tribunaux ?	8
Relations de travail	
Plusieurs sujets !	12
Prévention et relations avec les membres	
Une législation sur les armes de service est nécessaire.	14
Services aux membres	
Vos assurances	16
Chronique juridique	
Le recours en déclaration judiciaire d'inconstitutionnalité déposé par la Fraternité à l'encontre de la loi 15	24
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	28
Association athlétique et sportive	32
Symphonie vocale	38
Au musée de la police	40
Vie spirituelle	43
Décès	44
Nouvelles de l'APPRM	46

Mario Lanoie réélu au poste de vice-président Recherche et communications



Le dépouillement des votes a eu lieu à la Fraternité le 9 juin dernier. Mario Lanoie a obtenu 74,12 % des suffrages exprimés alors que Frédéric Paris en a obtenu 24,72 % (1,16 % de bulletins rejetés). C'est 2573 membres qui ont exercé leur droit de vote et le taux de participation au scrutin a été de 57,55 %.

Rappelons qu'Yves Francoeur et Yves Gendron avaient respectivement été réélus par acclamation aux postes de président et de vice-président Prévention et relations avec les membres. Les mandats sont de quatre ans.

*Je tiens à vous remercier pour votre appui!
Vous pouvez être assurés que je continuerai à m'investir pour être digne de vos attentes. Les communications poursuivront leur évolution de façon ordonnée et réfléchie et je mettrai cœur, énergie et expérience à défendre vos droits en tant que membre d'un conseil fort et uni. J'aborde ce nouveau mandat avec la volonté de servir et d'être le plus utile possible.*

Solidairement vôtre,

Mario Lanoie

Rase-o-thon

Le vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres de la Fraternité, Yves Gendron, ainsi que le vice-président exécutif de la Fraternité, André Gendron, ont mis leur tête à prix pour la cause le 14 mai dernier, lors de l'évènement Policiers contre le cancer. On salue leur engagement!



Un ancien président à la retraite



Alain Simoneau – à la Fraternité de 1994-2000 et comme président de 1998 à 2000 – a pris sa retraite du SPVM en mars dernier. La Fraternité a tenu à l'honorer par une plaque, remise par le président actuel, Yves Francoeur, accompagné d'un ex-président, Yves Prud'homme. Nous lui souhaitons la meilleure des chances comme directeur du Service de police de Deux-Montagnes.

Deux de nos membres honorés pour action méritoire

Le matin du 7 octobre 2014, au cours d'un incendie aux conséquences fatales, les agents **Steve Demers** et **Vincent Samuel Poirier-Payette** ont fait preuve d'un courage et d'une ténacité remarquables, contribuant ainsi à sauver une vie. Le 11 mai dernier, ils ont reçu la Médaille pour action méritoire du gouvernement du Québec. Félicitations!

Fête champêtre

- > Le 4 juillet 2015 – 21^e Édition!
- > Billets disponibles auprès de votre représentant syndical

Omnium de golf de la Fraternité

- > L'Omnium de golf de la Fraternité a lieu le 27 août au centre de golf Le Versant à Terrebonne.
- > Le prix est de 140 \$ par personne et les profits seront versés au Fonds humanitaire de la Fraternité.

Fèves au lard

- > Le 16 octobre 2015
- > Coût du billet 7\$, en vente jusqu'au 7 octobre

Pour ces trois événements

RENSEIGNEMENTS :

- > Chantal Hénault ou Michel Caza, 514 527-4161

Collecte de sang

Le 2 avril dernier, près d'une centaine d'entre nous se sont faits saigner pour la bonne cause. Merci à tous les donateurs et aux précieux bénévoles!



Un généreux donneur en compagnie d'une représentante d'Héma Québec, de M. Marcel Crevier, responsable des bénévoles, et de Ronald Ladouceur, de l'équipe de recrutement des donateurs.



Voilà une donneuse tout heureuse de sa bonne action!



Nos collaborateurs Ronald Ladouceur et Pierre Juteau, en compagnie des bénévoles à l'accueil.



Qui a déjà dit avoir peur de donner du sang? Voilà qui vous rassure! N'hésitez plus!

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.





L'avenir des relations de travail passe-t-il par les tribunaux ?

Dans un monde idéal, le gouvernement ne tenterait pas de nous assommer avec des lois mur à mur, sans nuances, qui briment nos droits constitutionnels. Mais les choses étant ce qu'elles sont, notre droit d'association et de négociation est pris à parti et nous devons nous défendre en attaquant sur le terrain de la constitutionnalité. À commencer évidemment par la loi 15, pour laquelle nous avons déposé une requête judiciaire très complète qui brosse un portrait éloquent des raisons pour lesquelles cette loi brime nos droits.





Président Yves Francoeur

Les propos du ministre Moreau, invité aux assises annuelles de l'UMQ, nous donnaient l'impression que nous n'avions pas fini de fréquenter les tribunaux! En effet, il identifiait la masse salariale des villes comme un problème contre lequel il avait l'intention de leur donner des outils. Par ailleurs, en entrevue, il disait vouloir ouvrir le dialogue mais on sait ce que ça veut dire de la part d'un ministre ayant passé sa carrière d'avocat en droit municipal à servir les villes. Le ministre Moreau dit ne pas vouloir créer de nouveau déséquilibre. Par contre, donnant raison aux villes qui prétendent qu'il y a actuellement déséquilibre en faveur des travailleurs, il dit vouloir rétablir le rapport de force... Une autre aberration, à plus forte raison en ce qui nous concerne puisque nous n'avons même pas de droit de grève. Bref, le ministre fait probablement semblant de ne pas encore savoir qu'il penche notamment en faveur d'un encadrement des critères d'arbitrage. Nous nous dirigerions vers une autre commission parlementaire houleuse où le gouvernement fera semblant d'écouter en ne nous laissant que le choix des tribunaux.

Pourtant, la Cour suprême a beaucoup insisté sur l'importance de l'arbitrage dans le cas où les travailleurs n'ont pas le droit de grève, mais on s'attend tout de même à ce qu'une loi brimant de nouveau nos droits soit déposée à l'automne.

En amont toutefois, la question qui se pose est plus large. En effet, notre contestation de la loi 15, **advenant notre assujettissement**, ira sûrement jusqu'à la Cour suprême, ce qui provoque de l'incertitude tant pour nous que pour la Ville. Les avocats disent parfois qu'il vaut mieux un mauvais règlement qu'un bon procès mais cet adage n'a aucune application dans les circonstances. Si une loi vient changer les règles du jeu en faveur des villes et en contravention des chartes, nous irons évidemment devant les tribunaux.

Les villes, ne sachant pas quel sera le résultat des contestations judiciaires, devront provisionner ou prévoir l'argent en cas de défaite. Qui gagne dans tout ça? On le saura à la fin, mais chose certaine, on se battra à toutes les étapes, de toutes les manières efficaces et de toutes nos forces.

On ne souhaite pas que l'avenir des relations de travail passe par les tribunaux, mais c'est ce vers quoi nous poussent les villes et le gouvernement, à qui nous promettons encore des surprises.



.....

**RECENTRER LE SERVICE
SUR SA VRAIE MISSION**

.....

Le prochain directeur du Service héritera d'un gros paquet de problèmes et de responsabilités majeures. Le premier défi qu'il rencontrera sera celui de faire comprendre au directeur général de la Ville que le SPVM n'est pas un service comme les autres et n'est pas une planche à billets. La sécurité publique, c'est un ensemble de tâches complexes et intenses, particulièrement à Montréal.

.....

**UN GRAND SYNDICALISTE QUITTE
LA FÉDÉRATION DES POLICIERS
ET POLICIÈRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

.....

Paulin Aubé, vice-président à la Fédération depuis juin 2006, a quitté le 5 juin pour des raisons familiales et retourne au Service de police de Sherbrooke, ville où sont établis les siens. Je tiens à saluer son talent et son engagement syndical hors pair. Au courant de ces années intenses, il a parcouru sans relâche le Québec pour soutenir les Fraternités et les membres aux quatre coins du territoire. Son action a permis de faire avancer de nombreux dossiers et il n'a jamais reculé devant un combat. Un vrai syndicaliste! Salut mon chum!



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les bons pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



Des modalités négociées pour limiter les impacts

Une transformation organisationnelle des enquêtes nous a affectés en avril avec l'abolition des postes de sergent-détective de PDQ et d'intervenant jeunesse. Nous ne pouvions pas traverser ce genre d'événement sans un minimum de remous. La Fraternité n'a jamais approuvé d'abolition de postes et il s'agit d'une décision unilatérale de l'employeur, laquelle relève de son droit de gestion. Nous avons toutefois négocié des modalités afin de limiter les effets négatifs de la relocalisation de nos membres et nous nous sommes assurés que l'esprit de la convention collective soit respecté en permettant aux travailleurs des postes abolis d'amoindrir l'impact que causait cette décision du Service.

Projet pilote : horaire

Les PDQ 3, 4, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 27, 45 et 49 sont toujours impliqués dans des modèles d'horaires sous constante observation. La période estivale servira à jauger la capacité des PDQ 3, 11, 15, 27 et 49 à desservir leur limitrophe durant la relève de nuit. Un constat positif pourrait permettre la mise en place permanente de postes sans relève de nuit. Advenant le cas, les membres qui feraient des demandes de mutation vers les PDQ concernés pourraient le faire en toute connaissance de cause quant à ce que l'avenir réserve.

Ensemble !

Pour toute question syndicale, prenez le temps de consulter votre délégué ou votre moniteur. Au besoin, ils pourront nous consulter, mais ils seront surtout impliqués et informés des préoccupations et problèmes de votre unité. Vous ferez alors d'eux des représentants encore plus performants qui pourront faire valoir vos points de vue en votre nom lors des assemblées.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Tenez-nous au courant

Il arrive que nous constatons que des membres se sont entendus avec leurs gestionnaires à propos de pratiques allant à l'encontre de la convention, de leurs intérêts et de celui des confrères et consœurs. La Fraternité vous demande de l'informer de tout projet pilote ou de toute contravention aux conditions de travail prévues par la convention. Il faut éviter de créer des situations désavantageuses à court, moyen et long terme. Mettre en perspective toutes les conséquences d'une idée pleine de bonnes intentions est souvent difficile. Nous sommes toujours disponibles. Soyons vigilants, soyons conscients, soyons solidaires !

PROJET DE LOI NO 42

Avec la collaboration de Me Julien David Hobson

Le 15 avril dernier, le ministre Sam Hamad présentait le projet de loi no 42, *Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail.*

Ce projet de loi modifie trente-neuf lois et modifie les différents organismes chargés d'appliquer les lois du travail. En effet, la Commission des lésions professionnelles et la Commission des relations du travail se verront remplacées par le **Tribunal administratif du travail**, lequel comportera quatre divisions : la division des relations du travail, la division de la santé et de la sécurité du travail, la division des services essentiels ainsi que la division de la construction et de la qualification professionnelle.

Le projet de loi regroupe également les activités de la Commission de l'équité salariale, de la Commission des normes du travail et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour créer la **Commission des droits, de la santé et de la sécurité du travail**.

En outre, le projet de loi prévoit l'abolition des membres patronaux et syndicaux siégeant à la Commission des lésions professionnelles au côté du juge administratif. Leurs fonctions n'existeront plus au sein du nouveau Tribunal administratif du travail.

En définitive, ce projet de loi ne modifiera aucunement notre engagement à vous fournir les mêmes services efficaces et professionnels et à vous soutenir devant ces instances !



Une législation sur les armes de service est nécessaire

C'est en 1994 qu'une loi ontarienne obligeait les services policiers de cette province à fournir à leurs policiers des pistolets fonctionnant en double action. Cette loi découlait d'un incident lors duquel un policier avait été tué, pendant une fusillade, alors qu'il rechargeait son revolver. Dès 1992, la police de Toronto avait prévu le coup en équipant ses policiers de Glock. Le SPCUM venait alors de transiter vers le revolver Ruger .357 magnum (en 1991).





Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Yves Gendron

Au Québec, en l'an 2000, le ministère de la Sécurité publique mettait sur pied un sous-comité devant statuer sur le type d'arme à être utilisée par les policiers québécois. Le 23 avril 2001, le comité de direction du SPCUM décidait de changer tous les revolvers pour des pistolets et un comité de transition fut formé pour choisir l'arme, les étuis, les munitions, le bac de déchargement et la formation au tir. **Rien de spécifique au niveau de l'entretien de l'arme semi-automatique.**

Dès 2005, des problèmes de goupilles et de vis qui se desserrent ont été rapportés. D'ailleurs, un rappel complet des Walther P99QA a eu lieu à la fin de 2005 – début 2006. Tout au long de sa vie utile, jamais l'arme de service n'a eu droit à un entretien régulier fait par un armurier accrédité.

L'expérience de l'Ontario aurait pourtant dû nous servir. Au début des années 90, l'Ontario a inclus dans la *Loi sur les services policiers* les exigences relatives à l'usage de la force à l'égard des armes autorisées, de la formation, ainsi que des exigences concernant l'utilisation des armes de poing et leurs spécifications techniques. Ainsi, chaque chef de police a l'**obligation** de certifier annuellement l'ensemble du personnel policier à qui il remet une arme de

poing et les policiers doivent tirer au moins 100 coups avec les munitions habituellement utilisées en service. Cet exercice sera obligatoirement suivi d'une inspection de l'arme de poing et du matériel connexe **par un armurier accrédité** ainsi que par le remplacement des munitions de service par de nouvelles munitions.

Les obligations reliées au *Manuel des normes policières* font en sorte que les services de police ontariens possèdent des infrastructures de tir qui n'ont rien à voir avec ce qu'on peut voir ici. À titre d'exemple, la police de Toronto possède deux salles de tir qui peuvent chacune recevoir 30 tireurs. On parle donc ici de 60 pas de tir intérieurs!

Faudrait-il qu'une loi oblige les services de police à former et entraîner adéquatement les policiers et que les armes soient entretenues selon les règles de l'art?

À la lumière de la situation montréalaise, la Fraternité répond clairement OUI à cette question.



Des assurances bien gérées

Un régime d'assurances se gère par le biais de l'analyse de données financières, démographiques, juridiques et de marché. Pour y arriver de façon optimale, la Fraternité fait appel à une équipe d'actuaire spécialisés de chez Mercer.

C'est en étroite collaboration avec le conseil de direction de la Fraternité que cette équipe d'actuaire veille à ce que la Fraternité bénéficie des meilleures conditions financières possibles dans le marché de l'assurance collective, notamment en négociant auprès de SSQ, notre assureur, les taux de primes et les arrangements financiers. Les résultats financiers sont analysés et les ajustements nécessaires sont apportés afin que les régimes demeurent à jour et viables compte tenu de l'évolution du groupe couvert et du marché de l'assurance collective. C'est un marché en constante évolution en raison de facteurs tels que l'utilisation accrue des médicaments, le recours à de nouveaux traitements plus coûteux et le vieillissement de la population.

Le groupe d'assurés de la Fraternité comporte environ 15 000 personnes et il n'échappe pas à ces changements, lesquels exercent une pression à la fois sur l'assureur, qui doit réviser ses taux de prime, et sur nous, qui devons rajuster en conséquence les cotisations des membres. Le rajustement de cette année devait également prendre en compte d'autres éléments, dont la baisse du dollar canadien, qui a un impact important sur le renouvellement des taux d'assurance voyage. Mais comparativement

au marché, la Fraternité s'en tire bien. En effet, pour l'assurance vie, les cotisations des membres ont augmenté de façon comparable aux autres groupes dans le marché, mais moins que le reste du marché pour l'assurance maladie et les soins dentaires. Évidemment, nous ne pouvons pas prédire l'avenir. Par contre, nous surveillons de près des tendances qui se dessinent, notamment dans le domaine des médicaments, où nous assistons à la mise en marché de nouveaux traitements qui peuvent coûter des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars par année. Il y a également la question du remplacement de médicaments existants par de nouvelles générations de médicaments, plus coûteux. Enfin, l'utilisation croissante des médicaments est également un élément que nous suivons attentivement. Bref, rien n'est laissé au hasard et nous mettons tout en œuvre afin d'en avoir pour notre argent.

En décembre dernier, le gouvernement du Québec a augmenté les taxes sur les assurances de 1%, impactant l'ensemble de nos assurances collectives.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

Des ajustements nécessaires

Chaque année, avec l'aide de nos actuaires, nous analysons les coûts de nos divers régimes en fonction de certains facteurs comme l'inflation, le montant des prestations payées et l'évolution de leur utilisation par les membres et leurs personnes à charge. Cet exercice nous indique si certaines cotisations doivent être ajustées. Ce sera le cas cette année.

En effet, nous devons notamment tenir compte d'un événement important. Il s'agit de la hausse de 1% de la taxe sur les assurances que le gouvernement provincial nous a imposée le 4 décembre dernier.

Rappelons également qu'à la suite de la mise en place de notre partenariat avec SSQ en août 2012, la révision des cotisations prend maintenant effet le 1^{er} août de chaque année, le cas échéant.

Les hausses qui s'appliqueront à compter du 1^{er} août 2015 sont résumées dans le tableau ci-après.

RÉGIME	MEMBRES ACTIFS	MEMBRES RETRAITÉS
Maladie	5 %	5 %
Voyage (incluant l'annulation voyage)	20 %	20 %
Dentaire	2 %	2 %
Assurance vie	6 %	6 %

En décembre dernier, le gouvernement du Québec a augmenté les taxes sur les assurances de 1 %, impactant l'ensemble de nos assurances collectives.



Assurance maladie

TARIFS – ASSURANCE MALADIE

ACTIFS	Prime hebdomadaire 1 ^{er} août 2014	Prime hebdomadaire 1 ^{er} août 2015
Plan individuel	14,97 \$	16,09 \$
Plan familial	37,36 \$	39,60 \$
Plan couple ou monoparental	25,56 \$	27,21 \$

* Attention : ces primes comprennent la moitié de la contribution de l'employeur au montant de 7,41 \$ au 2014-08-01, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective. Ce tarif sera toujours en vigueur le 2015-08-01.

Pour membres actifs seulement.

RETRAITÉS MOINS DE 65 ANS AU 2014-08-01 – PRIMES POUR L'ANNÉE 2014 / 2015

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
individuel	64,33 \$/rente 1544 \$/an	55,81 \$/rente 1339 \$/an	50,91 \$/rente 1222 \$/an	43,39 \$/rente 1041 \$/an	13,29 \$/rente 319 \$/an	30,50 \$/rente 732 \$/an
couple ou monoparental	110,97 \$/rente 2663 \$/an	96,32 \$/rente 2312 \$/an	87,85 \$/rente 2108 \$/an	74,84 \$/rente 1796 \$/an	22,96 \$/rente 551 \$/an	56,44 \$/rente 1355 \$/an
familial	128,64 \$/rente 3087 \$/an	111,61 \$/rente 2679 \$/an	101,84 \$/rente 2444 \$/an	86,76 \$/rente 2082 \$/an	26,58 \$/rente 638 \$/an	60,99 \$/rente 1464 \$/an

Retraités de moins de 65 ans : saviez-vous que pour diminuer le coût de vos primes, vous pouvez choisir votre plan d'assurance maladie en fonction de vos besoins et que la franchise par prescription varie entre 5, 10 et 15 \$? Il suffit de choisir l'option de plan qui répond le mieux à vos besoins.

N.B. Montants annuels arrondis 2014-08-01

RETRAITÉS MOINS DE 65 ANS AU 2015-08-01 – PRIMES POUR L'ANNÉE 2015 / 2016

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
individuel	67,55 \$/rente 1 621 \$/an	58,60 \$/rente 1 406 \$/an	53,46 \$/rente 1 283 \$/an	45,56 \$/rente 1 093 \$/an	13,95 \$/rente 335 \$/an	32,03 \$/rente 769 \$/an
couple ou monoparental	116,52 \$/rente 2 796 \$/an	101,14 \$/rente 2 427 \$/an	92,24 \$/rente 2 214 \$/an	78,58 \$/rente 1 886 \$/an	24,11 \$/rente 579 \$/an	59,26 \$/rente 1 422 \$/an
familial	135,07 \$/rente 3 242 \$/an	117,19 \$/rente 2 813 \$/an	106,93 \$/rente 2 566 \$/an	91,10 \$/rente 2 186 \$/an	27,91 \$/rente 670 \$/an	64,04 \$/rente 1 537 \$/an

N.B. Montants annuels arrondis 2015-08-01

RETRAITÉS 65 ANS ET PLUS AU 2014-08-01 - PRIMES POUR L'ANNÉE 2014/2015

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	XTRA RAMQ
Individuel	21,06 \$/rente 505 \$/an	15,94 \$/rente 383 \$/an	11,05 \$/rente 265 \$/an	7,14 \$/rente 171 \$/an	13,29 \$/rente 319 \$/an	115,06 \$/rente 2 761 \$/an
Couple ou monoparental	38,95 \$/rente 935 \$/an	29,46 \$/rente 707 \$/an	20,43 \$/rente 490 \$/an	13,17 \$/rente 316 \$/an	24,56 \$/rente 589 \$/an	213,69 \$/rente 5 129 \$/an
Familial	42,11 \$/rente 1011 \$/an	31,88 \$/rente 765 \$/an	22,09 \$/rente 530 \$/an	14,27 \$/rente 342 \$/an	26,58 \$/rente 638 \$/an	230,13 \$/rente 5 523 \$/an

N.B. Montants annuels arrondis 2014-08-01

RETRAITÉS 65 ANS ET PLUS AU 2015-08-01 - PRIMES POUR L'ANNÉE 2015/2016

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	XTRA RAMQ
individuel	22,11 \$/rente 531 \$/an	16,74 \$/rente 402 \$/an	11,60 \$/rente 278 \$/an	7,50 \$/rente 180 \$/an	13,95 \$/rente 335 \$/an	120,81 \$/rente 2 899 \$/an
couple ou monoparental	40,90 \$/rente 982 \$/an	30,93 \$/rente 742 \$/an	21,45 \$/rente 515 \$/an	13,83 \$/rente 332 \$/an	25,79 \$/rente 619 \$/an	224,37 \$/rente 5 385 \$/an
familial	44,22 \$/rente 1 061 \$/an	33,47 \$/rente 803 \$/an	23,19 \$/rente 557 \$/an	14,98 \$/rente 360 \$/an	27,91 \$/rente 670 \$/an	241,64 \$/rente 5 799 \$/an

N.B. Montants annuels arrondis 2015-08-01

Assurance voyage**TARIFS - ASSURANCE VOYAGE (maladie hors Québec)**

ACTIFS	Taux hebdomadaire	Taux hebdomadaire
	2014-08-01	2015-08-01
Plan individuel	0,74 \$	0,89 \$
Plan familial	1,46 \$	1,75 \$
RETRAITÉS	Taux par rente	Taux par rente
	2014-08-01	2015-08-01
Plan individuel	2,56 \$	3,07 \$
Plan familial	5,12 \$	6,15 \$

TARIFS - ANNULATION VOYAGE

ACTIFS	Taux hebdomadaire	Taux hebdomadaire
	2014-08-01	2015-08-01
Plan individuel	0,06 \$	0,08 \$
Plan familial	0,15 \$	0,18 \$
RETRAITÉS	Taux par rente	Taux par rente
	2014-08-01	2015-08-01
Plan individuel	0,55 \$	0,65 \$
Plan familial	1,09 \$	1,31 \$



Assurance vie

TARIFS – ASSURANCE VIE

ACTIFS	PRIME 2014-08-01		PRIME 2015-08-01	
	Hebdomadaire	Annuelle	Hebdomadaire	Annuelle
Base 20 000 \$	1,60 \$	84 \$	1,70 \$	88 \$
Base familiale 8 000 \$ / 6 000 \$ <65 ans	0,51 \$	26 \$	0,54 \$	28 \$
Supplémentaire (adhérent)	GEL	GEL	+ 6 %	+ 6 %
Supplémentaire (conjoint)	GEL	GEL	+ 6 %	+ 6 %
RETRAITÉS	PRIME 2014-08-01		PRIME 2015-08-01	
	Par rente	Annuelle	Par rente	Annuelle
Retraité de moins de 65 ans				
Base 20 000 \$	12,16 \$	292 \$	12,88 \$	309 \$
Base familiale 8 000 \$ / 6 000 \$ <65 ans	1,17 \$	28 \$	1,24 \$	30 \$
Supplémentaire (adhérent)	GEL	GEL	+ 6 %	+ 6 %
Supplémentaire (conjoint)	GEL	GEL	+ 6 %	+ 6 %
Retraité de 65 ans et plus				
Base 10 000 \$	6,08 \$	146 \$	6,44 \$	156 \$
Base familiale 5 000 \$ / 2 000 \$ 2 000 \$ / 1 000 \$	0,63 \$	15 \$	0,67 \$	16 \$
Additionnelle (par tranche de 10 000 \$)* (adhérent)				
65 à 74 ans	GEL	GEL	+ 6 %	+ 6 %
75 ans et plus	GEL	GEL	+ 6 %	+ 6 %

*Possibilité maximale d'une tranche additionnelle de 10 000 \$ sans preuve médicale, plus 8 tranches additionnelles de 10 000 \$ avec preuve médicale. Par contre, vous ne pourrez dépasser le montant que vous possédiez la journée précédant votre 65^e anniversaire, jusqu'à un maximum de 100 000 \$.

Note :

Si votre conjoint(e) atteint 65 ans avant vous, et si cette personne a souscrit des tranches supplémentaires d'assurance vie, elle pourra les conserver, jusqu'à concurrence de 30 000 \$, et ce, jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans. Les augmentations pour assurance vie supplémentaire et additionnelle sont en pourcentage parce qu'elles sont en fonction de la table d'âge et du facteur fumeur ou non-fumeur.

Les montants des primes annuelles ont été arrondis.

Soins dentaires

TARIFS - SOINS DENTAIRES

ACTIFS	Taux hebdomadaire	Taux hebdomadaire
	2014-08-01	2015-08-01
Plan individuel	2,16 \$	2,36 \$
Couple/Monoparental	11,71 \$	12,08 \$
Plan familial	20,48 \$	21,04 \$
RETRAITÉS	Taux par rente	Taux par rente
	2014-08-01	2015-08-01
Plan individuel	20,74 \$	21,15 \$
Couple/Monoparental	41,41 \$	42,24 \$
Plan familial	60,44 \$	61,65 \$

*Attention: ces primes comprennent la moitié de la contribution de l'employeur au montant de 7,41 \$ au 2014-08-01, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective. Ce tarif sera toujours en vigueur le 2015-08-01.

Pour membres actifs seulement.

SOINS DENTAIRES: INDIVIDUEL, COUPLE / MONOPARENTAL OU FAMILIAL ?

Il est possible d'ajouter sa conjointe, son conjoint ou un enfant de plus de 10 ans et ce, sans examen dentaire lors de la période de réinscription qui vient aux trois ans. La prochaine de ces périodes sera au printemps 2017 et entrera en vigueur le 1^{er} août 2017. Prenez toutefois note qu'un mois avant le dixième anniversaire de naissance de votre enfant, il est également possible de l'inscrire à votre dossier d'assurance sans examen dentaire.

Veillez également noter que si un membre a plusieurs enfants et que l'un des enfants atteint l'âge de 10 ans et qu'il est couvert par le plan, les autres enfants ont droit aux mêmes couvertures avec la SSQ. Prenez toutefois note que les enfants de moins de 10 ans sont couverts d'emblée par le régime d'assurance dentaire gouvernemental, et que ce que nous couvrons, c'est une panoplie de services non couverts par le gouvernement.

N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de nous faire part de tout changement sur les points suivants, à savoir :

- > changement d'adresse
- > changement de statut civil
- > naissance
- > couples policier et policière de la Ville de Montréal, vous permettant ainsi de bénéficier d'une prime réduite



La substitution d'un médicament d'origine par un médicament générique

Par Jean Thibault, pharmacien

Le médicament générique est une reproduction à moindre coût du médicament original. Le médicament générique contient les mêmes ingrédients thérapeutiques, dans les mêmes concentrations que le médicament d'origine et des études comparatives de biodisponibilité doivent démontrer son équivalence sur le plan thérapeutique.



Les normes de qualité sont les mêmes pour les médicaments d'origine ou génériques. Les ingrédients, procédés de fabrication et installations pour tous les médicaments doivent se conformer aux directives fédérales sur les pratiques exemplaires de fabrication. Tous les fabricants de médicaments doivent effectuer, pendant et après la production, une série de tests montrant que chaque lot de médicaments respecte les exigences pour ce produit. Le fabricant de médicaments génériques doit fournir des études démontrant que les différents ingrédients non médicamenteux n'ont pas altéré la qualité, l'innocuité ou l'efficacité du médicament générique. Il incombe à Santé Canada d'évaluer les médicaments génériques, de veiller à leur innocuité, à leur efficacité et à leur qualité.

Près de 55% de toutes les ordonnances exécutées en pharmacie utilisent une marque générique, et certains hôpitaux utilisent presque exclusivement des médicaments génériques parce qu'ils sont efficaces et moins dispendieux. Cependant, l'Ordre des pharmaciens continue de demander à ses membres de respecter la note « Ne pas substituer » lorsqu'elle est écrite à la main par le prescripteur sur l'ordonnance.

Pour la clientèle assurée par la RAMQ, **depuis le 24 avril 2015**, la RAMQ ne rembourse plus le médicament d'origine lorsqu'un médicament générique est disponible. Le ministre de la Santé a mis fin à l'exemption de substitution pour les médicaments prescrits lorsque le médecin ajoutait la mention « *ne pas substituer* » à la prescription. Par contre, s'il y a allergie ou intolérance documentée ou qu'une forme pharmaceutique essentielle à l'atteinte des résultats cliniques escomptés n'est pas disponible, la RAMQ pourrait rembourser le médicament d'origine. Un code spécifique de justification est prévu dans ces éventualités afin d'aviser la RAMQ de faire un paiement selon le médicament d'origine.

Pour la clientèle assurée au privé, la substitution est laissée à la discrétion du promoteur du régime d'assurance maladie. L'utilisation des médicaments génériques est considérée comme une mesure d'économie pour contenir les coûts du régime. Cette mesure permet de compenser la hausse des coûts engendrée par l'utilisation des nouveaux médicaments extrêmement dispendieux (cancer, hépatite C, etc.).

Le recours en déclaration judiciaire d'inconstitutionnalité déposé par la Fraternité à l'encontre de la loi 15

« Autant dire qu'en votant le Bill 295 sur les caisses de retraite, l'Assemblée nationale avait en quelque sorte "volé" les policiers de Montréal. »

Source Le Devoir. Jean-Claude Leclerc, éditorialiste. 26 mars 1971

C'est en ces termes peu flatteurs que l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc qualifiait la loi 92 (le projet de loi 295), cette loi infâme qui avait été adoptée par le gouvernement de l'Union nationale le 18 décembre 1968. Le gouvernement du Québec permettait ainsi à la Ville de Montréal de ne pas cotiser au régime de retraite des policiers de Montréal pendant deux ans et de se faire rembourser ce qui avait été payé durant cette période, en violation des ententes intervenues.

Il semble que le gouvernement libéral du premier ministre Couillard ait voulu lui aussi marquer l'histoire à sa manière en adoptant la Loi 15 sur les régimes de retraite, mais sa façon de faire n'est pas originale ainsi qu'on vient de le relater.

Entre ces deux époques toutefois, il y a une différence notable. En 1968, ni le Québec, ni le Canada ne s'étaient encore dotés d'une Charte des droits et libertés.

Le 23 avril dernier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal déposait son propre

recours en inconstitutionnalité à l'encontre de la Loi 15, lequel peut être consulté librement sur le site Internet de la Fraternité.

Le recours de la Fraternité, qui comporte 362 paragraphes, fait état de l'historique du régime de retraite des policiers de Montréal depuis sa création en 1892. Il met en relief les motifs d'illégalité de la Loi 15 dans le contexte des Chartes des droits et libertés et fait la démonstration des conséquences désastreuses qui en résultent pour les policiers et policières de Montréal.

Le fondement du recours : la liberté d'association

Le fondement du recours entrepris par la Fraternité repose essentiellement sur la violation de l'article 2 d) de la Charte canadienne des droits et libertés et son pendant, l'article 3 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

L'ARTICLE 2 D) DE LA CHARTE CANADIENNE SE LIT AINSI :

« Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

- a) liberté de conscience et de religion;
- b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
- c) liberté de réunion pacifique;
- d) liberté d'association »**



M^e Laurent Roy, Trudel-Nadeau avocats

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION A ÉTÉ DÉFINIE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA COMME SUIT :

« La liberté d'association constitue la pierre angulaire des relations de travail modernes. La liberté d'association, c'est la liberté de s'unir dans la poursuite d'un objectif commun ou pour promouvoir une cause commune. C'est l'une des libertés fondamentales garanties par la Charte, une condition essentielle de toute société libre et démocratique, qui protège les individus de la vulnérabilité résultant de l'isolement et qui assure la possibilité d'avoir une participation efficace dans la société. Dans toutes les sphères de l'activité humaine et tout au long de l'histoire, des individus ont formé des associations vouées à la poursuite d'intérêts et d'aspirations communs. En s'associant, les individus parviennent à faire entendre leur voix pour façonner ce qui permet de répondre à leurs besoins, à leurs droits et à leurs libertés.

En tant qu'êtres sociaux, notre liberté d'agir collectivement est une condition première de la vie communautaire, du progrès humain et d'une société civilisée. »

L'honorable juge Dickson dans *le Renvoi relatif à l'Alberta* [1987] 1 RCS 313 (p. 334-365 et 366)

La portée de la liberté d'association

La liberté d'association ne se limite pas au droit des personnes de s'associer entre elles. Sa portée est beaucoup plus grande. Les droits qu'elle comporte se résument ainsi :

- > droit de s'associer en vue de réaliser des objectifs communs;
- > droit de négocier collectivement;
- > droit à un véritable processus de négociation;
- > droit de faire la grève ou dans les services essentiels, droit à un mécanisme d'arbitrage complet;

Ces droits ont tous été reconnus par la Cour Suprême du Canada depuis l'arrêt qu'elle rendait dans l'affaire *Health Services* en 2007.

Dans cette célèbre affaire, la Cour ajoutait ce qui suit dans la détermination d'une entrave à la liberté d'association :

« Il suffit que la loi ou l'acte de l'État ait pour effet d'entraver de façon substantielle l'activité de négociation collective, décourageant ainsi la poursuite collective d'objectifs communs. En conséquence, l'État doit s'abstenir d'empêcher un syndicat d'exercer une véritable influence sur les conditions de travail par l'entremise d'un processus de négociation collective menée de bonne foi. Le droit des employés de négocier collectivement impose donc à l'employeur des obligations correspondantes. Il implique que l'employeur et les employés se rencontrent et négocient de bonne foi en vue de réaliser leur objectif commun d'accommodement par des moyens pacifiques et productifs.

...

Les restrictions futures au contenu des conventions collectives constituent une ingérence dans la négociation collective parce qu'il ne saurait se créer de véritable dialogue sur des conditions d'emploi qui ne peuvent être intégrées dans une convention collective.»

Dans un arrêt plus récent, rendu en janvier 2015, dans l'affaire de *l'Association de la police montée de l'Ontario*, la Cour précisait à nouveau sa pensée sur la portée de la liberté d'association garantie en vertu de l'article 2 d) de la Charte canadienne :

« Le droit à un processus véritable de négociation collective constitue donc un élément nécessaire du droit de poursuivre collectivement et de manière véritable des objectifs relatifs au travail (Health Services; Fraser). Un processus de négociation collective n'aura toutefois pas un caractère véritable s'il empêche les employés de poursuivre leurs objectifs. Comme l'a affirmé la Cour dans Health Services, « un des succès fondamentaux résultant de la négociation collective est de pallier l'inégalité qui a toujours existé entre employeur et employés [...] » (par. 84). Ainsi, le mécanisme qui porte substantiellement atteinte à un processus véritable de négociation collective en réduisant le pouvoir de négociation des employés ne respecte pas la liberté d'association garantie par l'al. 2d). »

...

L'équilibre nécessaire à la poursuite véritable d'objectifs relatifs au travail peut être rompu de maintes façons. Des lois et des règlements peuvent restreindre les sujets susceptibles de faire l'objet de négociation ou imposer des résultats arbitraires. Ils peuvent interdire l'action collective des employés sans offrir de mesures de protection adéquate en compensation et réduire ainsi leur pouvoir de négociation. Ils peuvent rendre impossible la réalisation des objectifs des employés relatifs aux conditions de travail. Ou encore, des lois et des règlements pourraient établir un processus que les employés seraient incapables de contrôler ou d'influencer. Quelle que soit la nature de la restriction, il faut essentiellement déterminer si les mesures en question perturbent l'équilibre des rapports de force entre les employés et l'employeur que l'al. 2d) vise à établir, de telle sorte qu'elles interfèrent de façon substantielle avec un processus véritable de négociation collective (Health Services, par. 90)

Ainsi qu'on peut le constater, la liberté d'association garantie en vertu de l'article 2 d) de la Charte canadienne dépasse largement le simple droit des personnes de pouvoir s'associer entre elles. Le droit de s'associer ne signifie rien s'il n'est pas relié lui-même à d'autres droits comme le droit de négocier en vue de réaliser des objectifs communs.

La position du plus haut tribunal du pays n'est pas surprenante. Le droit du travail est en évolution constante. À la fin du dix-neuvième siècle, le fait que des personnes puissent s'associer entre elles était carrément interdit et même criminellement sanctionnable.

Voici comment la Cour Suprême du Canada définissait le droit au travail dans l'arrêt *Renvoi relatif à la Public Service Employee Relations Act (Alb.)* en 1987 :

« Le travail est l'un des aspects les plus fondamentaux de la vie d'une personne, un moyen de subvenir à ses besoins financiers et, ce qui est tout aussi important, de jouer un rôle utile dans la société. L'emploi est une composante essentielle du sens de l'identité d'une personne, de sa valorisation et de son bien-être sur le plan émotionnel. C'est pourquoi, les conditions dans lesquelles une personne travaille sont très importantes pour ce qui est de façonner l'ensemble des aspects psychologiques, émotionnels et physiques de sa dignité et du respect qu'elle a d'elle-même »

Il semble que la position du gouvernement Couillard évolue en sens inverse de l'évolution de la société. Plutôt que faire preuve d'une plus grande sensibilité à l'endroit du droit des salariés de négocier des conditions de travail décentes, modernes et conformes à leurs objectifs communs, ce gouvernement fait preuve d'une rigidité déconcertante en recourant à des lois matraques, qui vont à l'encontre des traités internationaux signés par le Canada.

LA LOI 15 ET LES ENTRAVES À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

La Loi 15 comporte de nombreuses entraves à la liberté d'association. Celles qui nous interpellent plus particulièrement sont les suivantes :

- > entrave au droit de négocier collectivement des composantes importantes et substantielles du régime de retraite ;
- > entrave à l'égard des droits, des avantages et des bénéfices acquis ;
- > entrave pour cause d'effets préjudiciables à l'endroit des policiers et policières de Montréal en tant que membres d'une catégorie de personnes: les employés de la sécurité publique ;
- > entrave à l'égard du mécanisme d'arbitrage: mécanisme incomplet et imparfait.

La Loi 15 fait fi du contexte, de l'histoire des négociations et de l'exercice collectif du droit de négociation par les policiers de Montréal depuis plus de cent ans ; cette loi qui intervient d'une manière aussi brutale qu'intempestive dans les rapports collectifs de travail, viole la liberté d'association garantie par les Chartes, notamment en ce que :

- > elle saborde l'exercice collectif du droit de négociation sur des matières qui, historiquement, ont toujours constitué des matières négociables ;
- > elle prive les policiers de Montréal de leur droit de se regrouper en vue de réaliser pleinement leurs objectifs communs ;

> suite à la page 30



Caisse Desjardins des
policiers et policières

RISTOURNE POUR UNE 22^E ANNÉE

1 000 000 \$

RISTOURNE INDIVIDUELLE Versée le 25 mai en fonction des intérêts perçus ou versés en 2014	1 000 000 \$
RISTOURNES COLLECTIVES Fonds d'aide au développement du milieu 2015	200 000 \$
Bonification sur les forfaits de tarification VIP	600 000 \$

UN AVANTAGE QUI S'AJOUTE AUX BÉNÉFICES DE L'OFFRE DE SERVICES



APPARTENANCE[®]

NOS DIRIGEANTS – VOS REPRÉSENTANTS DE MONTRÉAL

Conseil d'administration



Mario Desrochers
président



Jacques Dextrateur
2^e vice-président



Louis Audet
dirigeant



Stacy Bissonnette
dirigeant



Bernard Pettigrew
dirigeant



Clément Rose
dirigeant



Robert St-Jean
dirigeant

Jeune dirigeant



Katerine Bélanger
dirigeante stagiaire

Conseil de surveillance



Guy Lefrançois
président



Jean Baraby
conseiller

**TOUJOURS À L'ÉCOUTE
DE VOS COMMENTAIRES
ET SUGGESTIONS!**



FÉLICITATIONS À CHRISTIANE MALENFANT

Pour son engagement du cœur depuis plus de 20 ans auprès de la Fraternité Haïti des Trois-Lacs (volet Orphelinat Emmanuel), madame Christiane Malenfant, ex-dirigeante du conseil d'administration de la Caisse, est récipiendaire d'un Prix Fondation Desjardins - Engagement bénévole. Cette reconnaissance s'accompagne d'un don de 1 000 \$ à l'organisme soutenu par madame Malenfant.





Caisse Desjardins des
policiers et policières

ENGAGÉE DANS NOTRE COMMUNAUTÉ

Assermentation

Fière de vos succès, votre caisse remet désormais en collaboration avec le SPVM, la mention d'honneur décernée à la Recrue par excellence dans le cadre de chacune des cérémonies d'assermentation des nouveaux contingents. Bonne carrière à toutes les nouvelles recrues !



Course au flambeau des agents de la paix



Le 28 mai dernier s'est tenue la Course au flambeau des agents de la paix aux quatre coins de Montréal. Bravo à tous les participants et merci de votre engagement !

Défi de l'Ours Polaire



Le 7 février dernier, 275 courageux ont bravé les eaux glacées du fleuve Saint-Laurent à la Marina de Verdun. Leur courage leur a permis d'amasser 60 000 \$ pour les athlètes d'Olympiques spéciaux Québec. Un membre de notre équipe, Olivier Lapointe, a d'ailleurs relevé le défi au sein de l'équipe de la Caisse composée d'aspirants policiers. À titre de partenaire provincial de la Course au flambeau des agents de la paix, votre caisse offrait une boisson chaude pour réchauffer les participants après leur épreuve.

Le temps des sucres !



Quelques-uns des gagnants des prix remis au nom de la Caisse par M. Jean Cardinal, membre honoraire, lors de l'activité de cabane à sucre organisée par l'Association des retraités. Félicitations aux gagnants !

Policiers contre le cancer 2015



Dans le cadre de la Semaine de la Police, la 15^e édition du RASE-OTHON a permis d'amasser au final 100 000 \$! Parce qu'elle partage vos valeurs et vos préoccupations, votre caisse s'est à nouveau faite partenaire de cette cause humanitaire portée par la communauté policière à même son Fonds d'aide au développement du milieu.



À nouveau cette année, notre directeur principal au développement, Olivier Lapointe, a assuré l'animation de l'événement avec humour et sensibilité. Bravo à tous les participants et merci aux donateurs !



Desjardins



Caisse Desjardins des
policiers et policières

www.caisse-police.com pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone : 514 VIP-1004 (847)
sans frais : 1 877-VIP-1004 (847)
télécopieur : 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec – Montréal
Québec
Centre de services conseil ENPQ

- > elle prive les policiers de Montréal et en l'occurrence la Fraternité qui agit comme leur agent négociateur, de leur droit à un véritable processus de négociation sur des matières qui sont importantes et substantielles, telle la constitution d'un régime de retraite à l'égard de ses principales composantes ;
- > elle isole le régime de retraite des autres conditions de travail négociées entre les parties, alors que celui-ci fait partie d'un ensemble harmonieux qui lie chacune de ses composantes les unes aux autres de manière inextricable, ce qui a pour effet de créer de toute pièce un déséquilibre important dans la rémunération globale des policiers et de favoriser indûment une seule partie, en l'occurrence la Ville ;
- > elle sabre de manière rétroactive des droits, avantages et bénéfices négociés de bonne foi, rompant ainsi avec un équilibre fragile acquis au prix de luttes, de batailles juridiques et de conflits.

LES EFFETS DÉSASTREUX DE LA LOI 15

La Loi 15 entraîne à l'endroit des policiers et policières de Montréal des effets désastreux qui peuvent se résumer ainsi :

- > l'octroi à la Ville, sous forme de récupération au titre de la rémunération globale, de sommes d'argent importantes en raison de la réduction de la cotisation d'exercice compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- > une augmentation de plus de 40 % de la cotisation payable par le policier de Montréal à chaque année, ce qui représente concrètement une augmentation égale à 3 % de son salaire

ou 2 500 \$ par année pour un policier au grade de constable 1^{re} classe, en date du 1^{er} janvier 2014 ;

- > une réduction d'une valeur équivalente du salaire qui lui était payable à cette date ;
- > une réduction d'une valeur de près de 30 % (28,6 %) de la valeur des bénéfices, droits et avantages établis dans le régime de retraite numéro 1, en date du 1^{er} janvier 2014, ce qui, pour un policier au grade de constable 1^{re} classe, représente une valeur de 6 600 \$ par année ;
- > l'effet combiné de l'augmentation de la cotisation et de la réduction des droits représente donc pour un policier au grade de constable 1^{re} classe une valeur globale de 9 160 \$ par année ;
- > la perte, à compter du 1^{er} janvier 2014, d'un bénéfice dont la valeur est estimée à 263 millions de dollars pour tous les participants actifs en raison de l'abolition des clauses d'indexation automatique ;
- > l'ensemble de l'œuvre permettra ainsi à la Ville de réduire sa propre cotisation de plus de la moitié, soit 52 %, ce qui représente une économie directe et récurrente d'une valeur de plus de 40 millions de dollars par année ;

L'ABSENCE DE TOUTE JUSTIFICATION

L'objet pour lequel la Loi 15 a été adoptée se trouve précisé dans son article 1 de même que dans son titre : *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.*

De toute évidence, lorsque l'on examine les effets désastreux de la Loi 15, on se rend compte que l'objet de cette loi est incompatible avec les mesures de redressement qu'elle propose.

Pour chaque nouveau dollar que la Loi 15 exige du policier de Montréal, par le biais de l'augmentation obligatoire de sa cotisation, aucun d'entre eux n'est destiné au régime de retraite lui-même en vue d'en assurer la santé financière ou d'en bonifier les droits, avantages ou bénéfices, mais ne sert strictement qu'à réduire la cotisation de la Ville d'une valeur équivalente.

Comme si ce qui vient d'être mentionné n'était pas suffisant, l'augmentation de 40 % de la cotisation du policier de Montréal s'accompagne d'une réduction de près de 30 % de la valeur des avantages, droits et bénéfices du régime de retraite en date du 1^{er} janvier 2014.

Pourtant, le pourcentage de la masse salariale attribuable au régime de retraite des policiers de Montréal en date du 1^{er} janvier 2014 n'est pas différent du pourcentage de la masse salariale qui était attribué au régime de retraite il y a trente (30) ans. Non seulement, cela n'a-t-il pas eu pour effet de créer un déficit actuariel, il y avait même un surplus de 173,8 millions de dollars en date du 31 décembre 2013 selon les critères mêmes de la Loi 15.

Mais l'ensemble de l'œuvre permettra à la Ville de réduire sa propre cotisation de plus de la moitié, soit 52 %, ce qui représente une économie directe et récurrente d'une valeur de plus de 40 millions de dollars par année.

CONCLUSIONS

Sur le tout, et en l'absence de tout déficit actuariel en date du 31 décembre 2013, selon les critères fixés dans la Loi 15 elle-même, les susdites mesures de redressement ne serviront donc strictement qu'à réduire la rémunération globale du policier, à réduire en conséquence la masse monétaire de la Ville et à abolir des droits acquis.

Les policiers de Montréal feront donc entièrement les frais de la restructuration imposée par la Loi 15.

Ils en feront entièrement les frais malgré les efforts déployés en vue de permettre à la Ville ou à son prédécesseur, de bénéficier d'une réduction importante de sa cotisation au régime de retraite par l'octroi d'un congé de cotisations d'une valeur actualisée d'environ un milliard de dollars, en date du 31 décembre 2014, qu'ils ont consenti pour la période 1996-2008.

Si, comme le soulignait Montesquieu, il faut éclairer l'histoire par les lois et les lois par l'histoire, il semble que la Loi 15 en a omis un grand pan.

La situation décriée aujourd'hui en raison de l'adoption de la Loi 15 se mesure à l'aulne des constats qui ont été faits à l'époque par la commission d'enquête chargée d'examiner les causes du déclenchement de la grève des policiers de Montréal en 1969, de même que par des témoins privilégiés de cette période de crise qui a façonné l'histoire du Québec : un sentiment d'injustice profond auquel s'ajoute un sentiment de frustration et de trahison face à ce qui est perçu comme un exercice de démolition d'un édifice social, dont la pierre d'assise remonte à près de 125 ans.



**Association
athlétique et sportive**

Sylvain Bois, président

Champions de l'édition 2014-2015 de la ligue de Hockey Frat

Le 26 mars, après plus de 48 parties, les Canadiens ont décroché le titre de champions de la saison régulière. Ils ont fini en tête du classement général pour se mériter les honneurs.



Séries de la ligue de Hockey Frat

Lors des séries de fin de saison, chacune des équipes devait se confronter deux fois pour déterminer lesquelles s'affronteraient au Centre Bell, en classe consolation ou en grande finale. Les Hawks ont fini premiers, suivis des Bruins, des Kings et des Canadiens.

Finale au Centre Bell

L'Association athlétique et sportive accueillait ses 4 équipes au Centre Bell pour la finale de hockey de la ligue de la Fraternité. Nouveauté cette année : il y avait de la musique ainsi qu'un annonceur maison ! La compétition était au rendez-vous pour ces 4 équipes en cette belle journée au sein du temple du hockey. Suite aux classements pour les séries éliminatoires, dans la *finale consolation*, les Canadiens affrontaient les Kings, qui ont disposé des champions de la saison régulière par la marque de 5 à 1.

La grande FINALE opposait pour une seconde année consécutive les Bruins contre les Hawks. Les rôles ont été inversés et ce sont les Hawks qui ont disposé des Bruins par la marque de 8 à 3.

Champions de la série

Félicitations au Hawks, champions de la finale et gagnants de la coupe Sportsfrat. Félicitations pour votre effort soutenu à la réussite de cette belle ligue compétitive. Bravo à tous les participants!

Un merci tout particulier aux capitaines des équipes (Pascal Legault et Samuel Shannon Drouin (Hawks), Julien Marchand et Stéphane Hadsipentelis (Canadiens), Yves Desjardins et Daniel Tourangeau (KINGS) ainsi que Jonathan Larrivée et Éric Labad (Bruins). Leur implication très dynamique assure une réussite à la ligue de hockey de la Fraternité!

D'autres équipes se disputent des joutes amicales du lundi au vendredi sur la glace 2 de l'aréna St-Michel.

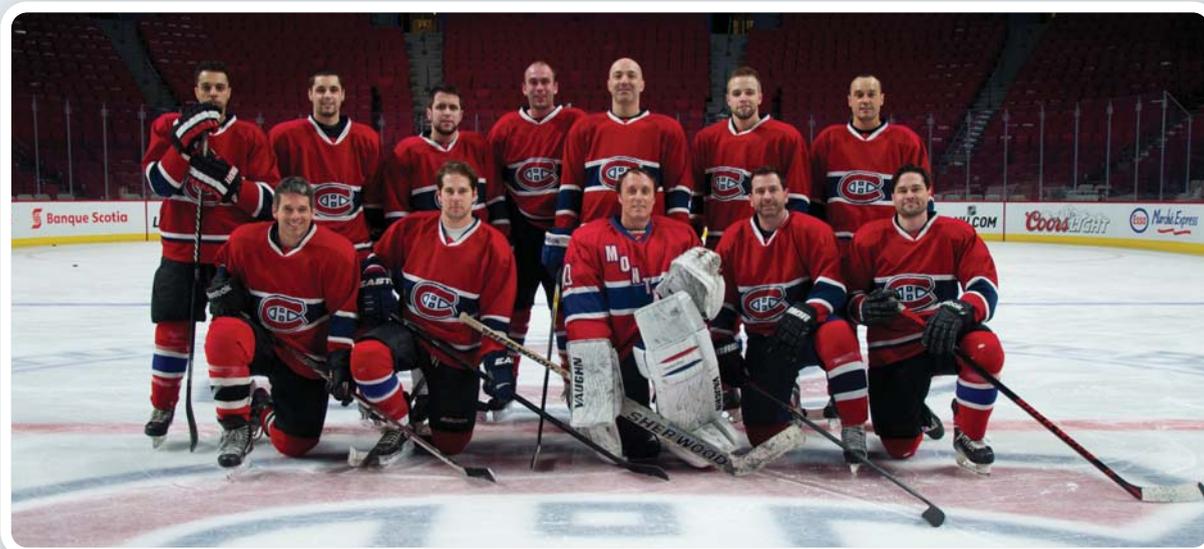
Merci aux responsables!

- > Lundi et Vendredi : Sylvain Cyr
- > Mardi : Éric Boivin
- > Mercredi : Nicolas Rousseau
- > Jeudi : Christian Pezzullo

Prendre note que vous êtes tous invités à visiter le site Internet **www.sportsfrat.ca**

.....
N'attendez pas !
.....

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant pour la prochaine saison qui débutera le jeudi 3 septembre prochain! Ou communiquez directement avec Sylvain Bois, à la Fraternité, au 514 527-8305.



Les champions de la saison régulière, les Canadiens, dirigés par Julien Marchand et Stéphane Hadsipentelis.



L'équipe des Kings et leurs capitaines, Yves Desjardins et Daniel Tourangeau.



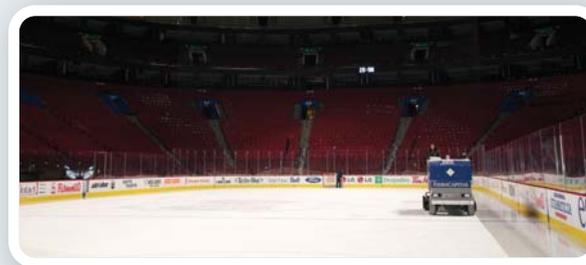
L'équipe des Bruins et leurs capitaines, Jonathan Larrivé et Éric Labad.



Les CHAMPIONS de la finale 2014-2015, les Hawks, dirigés par Pascal Legault et Samuel Shanon Drouin. Un merci particulier à nos deux bénévoles qui, beau temps mauvais temps, sont fidèles à leur poste deux fois par semaine. MERCI Jean-Jacques Deslongchamps (Nounou) et François Robillard, notre statisticien et marqueur !



Après une année d'absence, Ian Paquette est revenu en force avec ses Canadiens pour se mériter les honneurs d'avoir terminé la saison avec la meilleure moyenne d'efficacité. Merci de ta présence, match après match !



Encore une fois le préposé à la resurfaceuse a fait une heureuse en lui permettant de refaire la glace avec lui au Centre Bell.



Le champion compteur de la saison 2014-2015 est maintenant Vincent Laramée. Régulier comme une horloge, il a su faire bouger les cordages match après match. Un atout indispensable à la réussite des Hawks !



Merci aux équipes de la ligue du lundi et vendredi dirigées par Sylvain Cyr, qui se sont affrontées lors d'une partie amicale au Centre Bell... Belle implication !

Inscription à la ligue de hockey

L'été est arrivé et il faut maintenant penser à la prochaine saison de hockey ! Les inscriptions sont commencées ! Vous devez vous rendre sur le site de www.sportsfrat.ca pour vous inscrire dans l'onglet inscription/ligue de hockey/2015-2016.

Si vous êtes intéressé à vous joindre à une formation sportive, vous pouvez communiquer avec moi au 514 527-8305. Je vous recontacterai !

Bon été et soyez actifs !

Inscription gratuite sur :
www.sportsfrat.ca

Le site a été créé pour les policiers actifs et retraités. Inscrivez-vous dès aujourd'hui et vous recevrez de l'information sur les activités à venir.

WPF FAIRFAX 2015

WWW.FAIRFAX2015.COM



Le temps est maintenant venu pour nos athlètes d'affronter les participants des autres pays du 26 mai (cérémonie d'ouverture des Jeux) au 5 juillet (cérémonie de fermeture). Plus de 200 athlètes se sont inscrits pour représenter leurs régions et leurs appartenances, toutes disciplines confondues. Ce sera un honneur pour moi d'être sur les lieux de cette saine compétition pour les encourager dans leurs performances !

Bonne chance à tous !



LE CLUB

DE CHASSE ET PÊCHE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

**Pour vos activités de pêche, de chasse et de plein air
nous aimerions vous accueillir !**

Pour réserver, téléphonez
du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h
au 1 819 523-4016 et laissez un message.
Nous communiquerons avec vous !
ccpppm@hotmail.com

Joignez-vous à nous, nous préservons un joyau !
Visitez-nous sur : <http://ccpppmtl.wix.com/ccpppmtl>

À l'aube du 60^e !

La période estivale marque la fin d'une saison bien remplie pour les choristes de la Symphonie vocale, tant par les concerts privés que pour les sorties officielles.

Malheureusement, la maladie nous aura forcés à apporter quelques changements au niveau de l'administration. Jean-Marc Cimon, président depuis plus de 6 ans, a dû démissionner suite au retour spontané d'un cancer, préalablement traité et guéri. À la suite d'élections, nous retrouvons le soussigné (Yvan Côté) comme président et Gérald Jenkins comme vice-président administration. Messieurs Pierre Germain, André Robinson et Robert Willetts demeurent en place à leurs postes respectifs.

En septembre, nous entamerons notre 60^e anniversaire d'existence ainsi qu'une période importante de recrutement. Bien humblement, je crois que la Symphonie vocale a sa raison d'être et que nous sommes des ambassadeurs par excellence de notre profession.

Je vous invite, policiers et policières, encore en fonction ou à la retraite, à vous joindre à nous ! Vous constaterez tout le plaisir que nous avons ensemble et tout le bonheur que l'on procure.

Yvan Côté, président SVFPPM

Chers confrères, chères consœurs, je m'adresse à vous, afin de tenter de sauver votre Symphonie vocale qui, en passant, est la seule chorale policière représentant les policiers et policières. La Symphonie existe depuis 1956 et vous a toujours représentés, notamment lors de funérailles civiques, dans différents téléthons et autres causes sociales tout en faisant un concert biennal fort apprécié des gens. Tout ça fut possible grâce à l'appui de vos organismes et même du Service. Sauf qu'il nous faut des choristes.

Notre répertoire est varié et joyeux et nous sommes ouverts aux idées nouvelles. Notre saison se déroule de septembre à mai, soit une pratique par semaine (lundi soir) à la Fraternité. Nous sommes à l'aube de notre 60^e anniversaire (mai 2016) et plusieurs choristes quitteront.

Il serait inconcevable que la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal cesse ses activités dû au manque de choristes ! Venez nous voir, venez assister à une pratique, renseignez-vous sur nous !

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Yvan Côté
450 470-9714 ou 514 258-0475
ycote564@videotron.ca



Yvan Côté, président

Je tiens à remercier Jean-Marc Cimon, au nom de la Symphonie et de ses membres pour toutes ces années de dévouement extraordinaire. Nous pensons à toi Jean-Marc et tu demeures avec nous!

Yvan Côté, président

Le 11 mai 2015 avait lieu l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle se tenait les élections. Voici la composition du nouveau conseil d'administration (en plus du président):



Gérald Jenkins
vice-président
administration



Pierre Germain
vice-président
secrétariat



André Robinson
vice-président
finance



Robert Willetts
vice-président
communication



Lettre de démission de Jean-Marc Cimon

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner du poste en tant que président de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Ce choix me fut très difficile, vous comprendrez naturellement que la maladie a influencé mon choix. Le dernier cancer subi a contribué à diminuer mes facultés, donc, je ne serai plus à la hauteur de mes capacités pour bien représenter la Symphonie ainsi que tous les organismes.

Ma démission prendra effet à compter du 11 mai prochain lors de l'assemblée générale des membres de la Symphonie, il y aura donc une élection pour nommer un nouveau président.

En terminant, je tiens à vous remercier de votre collaboration et votre soutien au cours de ces années, alors que j'étais vice-président et surtout président.

Vous me manquez tous.

**Je serai et resterai toujours
un AMBASSADEUR.**

Jean Marc-Cimon

Saviez-vous que



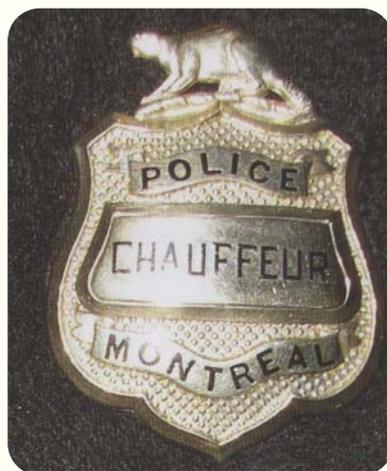
C'EST EN 1910 que le SPM créait le nouveau « Bureau des empreintes digitales » alors que ce type de preuve était maintenant reconnu et accepté par les tribunaux.

Auparavant, la Section d'anthropométrie utilisait la méthode de « Bertillon » qui consistait à répertorier les traits caractéristiques d'un suspect ou prévenu. Votre musée possède l'un des trois coffres de bertillonnage au Canada. Il fut utilisé par notre service de 1893 à 1910.

C'est aussi **EN 1910**, selon les dispositions de la Loi 9 du Québec, que la cité de Montréal sera divisée en 31 quartiers et son nouveau conseil de ville sera composé du maire et de 31 échevins, tous élus pour un terme de deux ans.

On crée alors le « Bureau des commissaires », une sorte de comité exécutif, dont les membres sont : le maire, à titre de président et 4 commissaires (des élus) pour une période de 4 années. On abolit alors la « Commission de police »

et le SPM relève alors de cette nouvelle structure. Par contre, son chef est toujours en poste à la bonne grâce de celle-ci, qui peut le remercier de ses services en tout temps.



EN 1917, le surintendant Campeau demande l'exemption militaire pour 1 sergent, 3 chauffeurs (de patrouille) et 84 constables en évoquant que déjà le corps de police est un « Service militaire » en soi car il est chargé, depuis les hostilités, de divers services découlant de la guerre, tels : la garde d'édifices publics, le maintien de l'ordre aux assemblées par les anti-conscriptionnistes, l'arrestation des soldats déserteurs, la recherche de personnes appartenant à des nations ennemies etc. Il semble que certains membres du SPM auraient été exemptés...

EN 1918, alors que l'on abolit la Section Moralité et que l'on diminue l'effectif de la Police montée (Cavalerie), on augmente les effectifs des préposés à la circulation qui passe de 50 à 137 policiers. Ce n'est toutefois qu'en 1920 qu'un bureau de la circulation sera officiellement créé alors que 113 policiers seront détachés des postes pour être regroupés au poste 5. On aurait pris cette décision afin de dégager les artères achalandées de la ville qui compte maintenant 13500 véhicules.

ENTRE 1918 ET 1928, la principale difficulté touchant le recrutement et l'embauche de policier est due à la règle exigeant que la taille minimum requise soit 5 pieds 9 pouces. En 1928, cette règle sera amendée afin que la taille minimum soit 5 pieds 8 pouces. Par contre, pour accéder à la fonction d'agent de circulation, la taille du candidat doit dépasser 6 pieds.





Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

DE 1918 À 1921, la Ville de Montréal est mise en tutelle par le gouvernement provincial. Ce n'est qu'à la suite des élections municipales du 18 octobre 1921 que les autorités politiques locales redeviennent responsables de la gouvernance de la ville. La structure administrative est encore une fois modifiée suite au référendum tenu en fin mai de cette même année qui permettra à la ville d'être administrée par un « comité exécutif ». Encore une fois, cela ne changera rien pour le chef de police. Il devra obéir aux ordres de l'exécutif qui peut lui signifier son congé le jour où il cessera de plaire à l'administration en place.

LE 16 JUILLET 1918, sur recommandation des experts américains (Rapport Sands), quatre femmes seront nommées à la fonction de constable. L'expérience ne durera que quelques mois. L'une d'elles donnera sa démission le 12 novembre de la même année, alors que les autres seront congédiées le 10 janvier 1919 par le chef Bélanger, car selon lui leur emploi était injustifié...

Sources et références : Jean Turmel, 1909-1971 (P-10 à 118) - Marcel Sarrazin « Le rôle et l'efficacité de la police » (P-66-71-72) - Notes de maîtrise de Sylvain Bissonnette, historien du SPVM ainsi que du Musée de la police de Montréal.

Clin d'œil au Service de police de Montréal – 1950

Le personnel policier total était de 1819 personnes, tous les grades confondus, dont 1321 constables ainsi que 18 « femmes policières et 2 sergentes ». Il comptait aussi 134 employés « non-policiers » comme on le disait jadis, affectées à divers tâches telles : statisticien, garde-malade, photographe, opérateur téléphoniste, palefrenier, médecin, garde-corps du maire...

QUELQUES STATISTIQUES CRIMINELLES :

Meurtres/homicides involontaires :	11+5: 16
Tentatives de suicides :	72 (cet article fut au code criminel)
Introduction-effraction et utilisations de fausses clefs :	2700 (incluant 118 coffres-forts)
Viols :	14
Vols qualifiés :	407 (dont 118 à main armée)
Vols de véhicules moteurs :	1941 (retrouvés; 1715)
Vols dans véhicules :	989
Résister à son arrestation :	1
<i>*Loi du Dimanche :</i>	<i>1150 accusations portées.</i>

LE PARC AUTO COMPTAIT 252 AUTOS ET 65 MOTOS.



Cette année-là, les 31 « radios-patrouilles » ont répondu à 162 820 appels, tous les appels confondus, et ont procédé à 7 620 arrestations. Même si le service des ambulances du SPM n'a pas encore vu le jour, les patrouilleurs ont procédé à 8 278 transports de personnes vers les centres hospitaliers en rapport avec des personnes malades, blessées ou indigentes.

LA CIRCULATION

Des 240 000 infractions à la circulation constatées par le personnel de la Division de la circulation, ses policiers ont procédé par voie d'arrestation, de sommation et/ou d'assignation à plus de 197 000 occasions.

En découle que près de 115 000 personnes ont dû répondre de leur geste à la « Cour de la circulation ». Cette cour percevait des frais de 2\$ du billet d'assignation.

Cette année-là, on a répertorié 19 518 accidents de circulation causant 104 décès et 6 379 blessés.

Données et statistiques provenant du rapport annuel du SPM de 1950, présenté à la Ville de Montréal.

Société du musée de la police

Revue des agents de police, mars 1975 (ancêtre de la revue « La Flûte »)

1/01/1968, le constable 1^{re} classe gagnait 8 750 \$ par année et la policière 1^{re} classe gagnait 8 550 \$.

ALORS QU'AU 1/01/1974, le salaire du policier 1^{re} classe était de 13 535 \$ et celui de la policière 1^{re} classe, 13 335 \$. Ces salaires augmentaient de 600 \$ le 01/07/1974 à cause d'une inflation galopante. *En 1884, le salaire était de 1 400 \$ par année.



C'EST EN OCTOBRE 1935 que vit le jour de l'« Association des policiers vétérans » (ancêtre de l'APPR) grâce à l'initiative de 3 policiers pensionnés : messieurs C. Larivière, J.A. Lefebvre et O. Leclerc. L'objectif était de promouvoir et sauvegarder les intérêts des policiers pensionnés de la ville de Montréal et les regrouper dans un même sentiment de fraternité tout leur procurant des occasions fréquentes de se rencontrer et de discuter des moyens pour améliorer leur situation.



EN 1975, dans le cadre du 25^e anniversaire de la Fraternité des policiers, André Sasseville, alors un directeur de la Fraternité (et

maintenant nouveau président de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal – l'APPR) rédigeait un article intéressant sur la « Fonction obscure et hautement méritoire de moniteur » au sein de la Fraternité, depuis sa fondation par M. Jean-Paul Lapointe.

La raison de la création de cette fonction était d'établir sur une base solide un moyen de communication efficace entre la tête et le corps de la Fraternité.

Source et référence : Revue des agents de police, Numéro spécial de mars 1975.

INFORMATION SUR LE MUSÉE

Le musée est situé au quartier général du SPVM, 1441 Saint-Urbain à Montréal et est accessible sur demande les mardis entre 9 h et 14 h ainsi que les jeudis entre 9 h et 12 h.

Pour une visite guidée ou pour de l'information, composez le **514 280-2043**. Si nous sommes absents, veuillez laisser un message sur le répondeur. Vous pouvez également nous rejoindre par courriel à l'adresse : musee.police@spvm.qc.ca.

Et n'oubliez pas de nous contacter si vous avez de vieilles pièces d'uniforme, photos, découpures de journaux ou autres dont vous voulez vous départir.

En terminant, nous sommes **toujours à la recherche de personnes** intéressées à faire **partie de l'équipe des bénévoles** du musée. N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez en connaître un peu plus sur le musée.

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
Responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de :
Gilles Landriault,
directeur de l'imagerie
Alma Marchand, recherchiste
Sylvain Bissonnette, historien



Pierre Desroches, conseiller moral, FPPM

Le deuil

Lors de mon dernier article, je vous faisais part d'un projet de rencontre avec de jeunes veuves qui manifestaient le désir de se rencontrer. Le projet est toujours en marche. Et j'ai contacté dernièrement madame Anick Royer qui est la veuve de Benoît l'Écuyer, mort en fonction au moment de mon arrivée au Service en 2002.

Anick a accepté possiblement avec une autre de ses amies dans la même situation de venir rencontrer des conjoints ou des conjointes qui seraient dans cette même situation. Je ferai parvenir sous peu si ce n'est déjà fait au moment de la parution de cet article une lettre personnelle aux personnes touchées par cette réalité du deuil d'un conjoint/e.

On peut s'interroger sur le pourquoi de s'arrêter ou de toucher à cet événement souffrant et malheureux. Le mot deuil signifie avoir de la peine. Ne doit-on pas s'empresse à en sortir et à éviter de se replier sur le passé ?

En réalité un deuil doit se vivre si on ne veut pas rester captif de la peine. Et on s'arrête non pas pour s'y enfermer mais pour justement en sortir. Écouter et partager nos expériences demeure toujours un moyen privilégié pour approfondir et mieux saisir ce qu'il y a à la fois d'unique et aussi de commun dans notre situation.

S'écouter ce n'est pas se conseiller mutuellement, c'est se recevoir dans le maintenant de notre épreuve et se soutenir dans les défis qui s'imposent à notre réalité et à notre croissance. Notre expérience humaine est appelée à s'accroître au fur et à mesure des événements heureux ou difficiles qui nous façonnent.

Il y a de grandes étapes qui appartiennent à ce processus de libération. La science psychologique les a bien identifiées. Jean Monbourquet est l'un des nôtres qui s'est beaucoup penché sur ce sujet. Il a écrit de nombreux volumes sur la question et ici à Montréal un Centre de ressources porte son nom. Il est situé à Outremont dans des espaces qui appartiennent à la paroisse Saint-Viateur.

Monsieur Guy Corneau, bien connu pour ses écrits et nombreuses parutions à des émissions télévisées, est aussi une ressource des plus significatives. Un autre, Boris Cyrulnik, bien connu de tous les professionnels, a une expertise qui apporte beaucoup de lumière dans ces ombres que nul ne peut éviter.

Pour ma part, j'ai près de quarante ans de ministère dans l'accompagnement des endeuillés. J'ai partagé avec eux ces heures de souffrances et de perte qui m'ont aussi atteint dans mon être. Ces blessures sont aussi une semence qui porte fruit. La mort d'une personne proche n'est absolument pas la fin d'une relation. Elle se termine lorsqu'on met fin au dialogue. Une fois de plus, je serai heureux de faire route avec des frères et sœurs qui m'enrichiront de leur expérience dans ce grand passage qui les atteint en vivant la perte d'un être cher.

Pierre Desroches, conseiller moral

Avis: cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire



Ally, Gilles
Lieutenant-détective
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 5 mai 1987
Décédé le 10 mars 2015
à l'âge de 79 ans



Bertrand, Raoul
Sergent-détective
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 16 janvier 1985
Décédé le 19 février 2015
à l'âge de 83 ans



Ethier, Louise
Agent
Embauché le 12 janvier 1981
Retraité le 15 janvier 2011
Décédé le 29 mars 2015
à l'âge de 56 ans



Hogue, Gabriel
Agent
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 11 décembre 2004
Décédé le 14 mai 2015
à l'âge de 75 ans



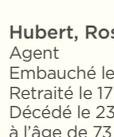
Arkinson, Michel
Agent
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 6 juin 1997
Décédé le 3 janvier 2015
à l'âge de 69 ans



Brazeau, Gaétan
Agent
Embauché le 11 juin 1956
Retraité le 3 juin 1987
Décédé le 5 mars 2015
à l'âge de 78 ans



Filiatrault, Marcel
Sergent-détective
Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 2 mars 1985
Décédé le 23 mai 2015
à l'âge de 80 ans



Hubert, Rosaire
Agent
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 17 mars 1974
Décédé le 23 février 2015
à l'âge de 73 ans



Aubut, Renald
Agent
Embauché le 18 mars 1966
Retraité le 6 juillet 2001
Décédé le 25 février 2015
à l'âge de 71 ans



Deguire, Isabelle
Sergent
Embauché le 13 juillet 1987
Décédé le 14 mai 2015
à l'âge de 49 ans



Genest, Fernand
Sergent-détective
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 8 janvier 1984
Décédé le 12 avril 2015
à l'âge de 88 ans



Joly, Raymond
Lieutenant
Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 8 juillet 1984
Décédé le 15 février 2015
à l'âge de 81 ans



Bellefeuille, Pierre G.
Lieutenant
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 11 mai 1989
Décédé le 3 mars 2015
à l'âge de 76 ans



Demers, Maurice
Agent
Embauché le 10 janvier 1955
Retraité le 24 novembre 1984
Décédé le 15 avril 2015
à l'âge de 79 ans



Goddard, Clifford Ernest
Agent
Embauché le 7 janvier 1963
Retraité le 16 mars 1995
Décédé le 25 mars 2015
à l'âge de 74 ans



Larivière, François
Agent
Embauché le 3 avril 1962
Retraité le 1^{er} avril 1993
Décédé le 19 mars 2015
à l'âge de 82 ans



Benjamin, Roger
Agent
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 3 janvier 1990
Décédé le 11 avril 2015
à l'âge de 75 ans



Dulude, Marc
Agent
Embauché le 20 août 1984
Retraité le 3 septembre 2014
Décédé le 6 mars 2015
à l'âge de 51 ans



Harvey, Yvon
Agent
Embauché le 28 janvier 1952
Retraité le 8 juillet 1997
Décédé le 3 avril 2015
à l'âge de 83 ans



Leblanc, Réal
Agent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 1^{er} mai 1990
Décédé le 21 mai 2015
à l'âge de 75 ans



Leclair, Jacques
Agent
Embauché le 25 mai 1955
Retraité le 15 mars 1985
Décédé le 11 avril 2015
à l'âge de 82 ans



Ménard, Gilles
Agent
Embauché le 25 avril 1957
Retraité le 1^{er} juillet 1984
Décédé le 4 février 2015
à l'âge de 80 ans



Perreault, André
Agent
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 2 décembre 1995
Décédé le 17 février 2015
à l'âge de 68 ans



Sztuka, Edward
Sergent
Embauché le 10 avril 1964
Retraité le 6 juin 1985
Décédé le 5 avril 2015
à l'âge de 78 ans



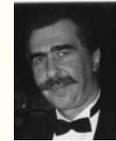
Lepage, Robert
Agent
Embauché le 5 mai 1969
Retraité le 2 février 1984
Décédé le 19 avril 2015
à l'âge de 71 ans



Messier, Guy
Agent
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 13 septembre 1973
Décédé le 19 avril 2015
à l'âge de 91 ans



Perreault, Guy
Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 6 janvier 1994
Décédé le 17 février 2015
à l'âge de 81 ans



Tremblay, T. Claude
Lieutenant-détective
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 24 mars 1994
Décédé le 2 février 2015
à l'âge de 70 ans

Lewis, Kenneth
Agent
Embauché le 14 janvier 1957
Retraité le 14 mars 1984
Décédé le 11 février 2015
à l'âge de 80 ans



Ouellette, Ronald
Agent
Embauché le 8 juillet 1959
Retraité le 2 mai 1994
Décédé le 21 mars 2015
à l'âge de 76 ans



Richer, Denis
Agent
Embauché le 25 septembre 2000
Retraité le 29 mars 2011
Décédé le 18 mars 2015
à l'âge de 39 ans



Vaillancourt, Guy
Agent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 22 janvier 1987
Décédé le 5 avril 2015
à l'âge de 75 ans



Lupien, Jean
Agent
Embauché le 25 septembre 1950
Retraité le 11 juillet 1982
Décédé le 4 mai 2015
à l'âge de 86 ans



Pagé, Robert
Agent
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 15 avril 1989
Décédé le 4 mars 2015
à l'âge de 70 ans



Savard, Claude
Agent
Embauché le 9 décembre 1968
Retraité le 9 décembre 2000
Décédé le 11 février 2015
à l'âge de 70 ans



Venne, Louis
Agent
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 2 février 1993
Décédé le 19 mai 2015
à l'âge de 78 ans



Malek, Alex
Agent
Embauché le 7 juillet 1960
Retraité le 4 mai 1981
Décédé le 8 février 2015
à l'âge de 86 ans



Parent, André
Agent
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 18 février 1993
Décédé le 11 mars 2015
à l'âge de 70 ans



St-Pierre, Claude
Agent
Embauché le 3 septembre 1957
Retraité le 5 janvier 1993
Décédé le 9 mars 2015
à l'âge de 81 ans



Vezina, Maurice
Agent
Embauché le 6 septembre 1949
Retraité le 7 juin 1981
Décédé le 16 avril 2015
à l'âge de 93 ans



APPRM

André Sasseville

Mot du président

Vers de nouveaux défis

L'année 2014 a été particulière pour l'APPR. Malgré la démission de deux de nos directeurs et un décès, votre conseil d'administration a su se retrousser les manches pour continuer à vous offrir une fois de plus une multitude d'activités d'une qualité exceptionnelle.

La plupart de nos activités ont affiché complet. L'année 2015 s'annonce encore meilleure. Consultez votre calendrier pour connaître toutes les activités au programme.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leur sens de l'organisation. Nos sincères remerciements à nos deux secrétaires, Angèle et Lucie. Le succès financier de l'APPR serait impossible sans la précieuse collaboration de l'ABR, de la Fraternité, de la Caisse Desjardins des policiers et policières et de la Coopérative. Un grand merci à la Symphonie vocale pour leur participation à plusieurs funérailles de nos membres.

Merci à vous les membres pour votre participation à nos différentes activités. Rien ne serait possible sans vous. L'APPR existe pour vous et vous nous le rendez bien.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 7 mai dernier se tenait une élection et les membres présents se sont prononcés pour former un nouveau conseil d'administration. Vous trouverez aux pages suivantes les résultats et la composition du nouveau conseil d'administration.

Soyez assurés que votre nouveau conseil d'administration saura relever de nouveaux défis et combler vos attentes pour le futur, et ce, dans un esprit de camaraderie et de fraternité.

En terminant, je veux remercier sincèrement pour leur dévouement envers les membres et leur implication **messieurs Jacques Gauthier et Raymond Custeau**, dont le mandat n'a pas été renouvelé.

Bonne saison estivale!

André Sasseville
Président

Rien que la vérité!

Avec André Sasseville

.....
Monsieur Raymond Paradis était le président d'élection lors de l'assemblée générale annuelle du 7 mai dernier. Il a fait un travail formidable, un vrai professionnel.

Merci Raymond.

.....
Monsieur Denis Caouette est devenu directeur adjoint à la Sûreté municipale de la Ville de Saint-Eustache, tandis que **Monsieur Alain Simoneau** est maintenant directeur du Service de police de la Ville de Deux-Montagnes.

.....
Félicitations à **madame Carolyne Paquette** (3704) du PDQ 1. Elle a donné naissance à la petite Emma, le 8 février dernier. Les grands-parents, **Lorraine et Jean-Pierre Paquette** (3704) CUM, en sont très fiers.

.....
L'agente Nathalie Derome (274) a pris sa retraite après 28 ans et 3 mois de service et elle a vécu une belle expérience au sein du SPVM. Elle excellait également dans presque tous les sports. Garde la forme Nathalie!

.....
Monsieur Jean Cardinal a joué 42 parties de golf en 62 jours, lors de son séjour sur la côte ouest de la Floride. Pensez-vous que **Noellan Munger** pourra rivaliser avec Jean? J'en doute!

.....
Monsieur Robert Ducharme a réussi son 2^e trou d'un coup, en mars dernier, lors d'une partie de golf en Floride. **Son épouse Carole** était fière de l'exploit de son beau Robert. Félicitations Bob!

.....
On sait que **monsieur Yves Racicot** se tient toujours en forme. La preuve: il a dévalé les pentes du Mont Saint-Sauveur plus de 25 fois l'hiver dernier, me dit-il. Il faisait frette en... Lâche pas Yves.

.....
Monsieur Michel Morin et sa conjointe sont enchantés de leur voyage à Holguin, Cuba.

.....
Saviez-vous que **194 policiers** ont pris leur retraite en **2014** et que le nombre de nouveaux retraités pour **2015** dépassera facilement le **200** ?

.....
Au **1^{er} janvier 2015**, il y avait au sein du SPVM 392 sergents, 569 sergents-détectives et 3417 agents.

.....
On m'informe que les confrères **messieurs Gilles Monger et Phil Mailhot** auraient donné une leçon de golf à **messieurs Marc Boisvert et Richard Lesiège** lors du tournoi de golf annuel des policiers en Floride. Rumeur ou vérité?

.....
Monsieur Guy Ryan qui fut jadis un bon joueur de racquetball est analyste en matière policière à Radio-Canada. Il vous donne l'heure juste et son expérience lui sied bien. Super bon job Guy!

.....
Monsieur Michel Bastien (D-53) a passé de belles vacances en mars dernier à l'hôtel « Iberostar » à Playa Del Carmel au Mexique.
.....

Notre « brunch dominical » tenu au Casino de Montréal a réuni cette année 140 personnes qui ont pu profiter d'une excellente bouffe en plus d'avoir le plaisir de s'adonner au jeu de hasard.
.....

Lors de son séjour en Floride l'hiver dernier, **monsieur Raymond Bélanger** a réussi au golf son premier trou d'un coup. Bravo Raymond!
.....

Bravo à **monsieur Mario Desrochers**, président de la Caisse Desjardins des policiers et policières, qui a livré une excellente nouvelle sur les réalisations de notre caisse. Une caisse qui se porte bien merci. En effet, pour une 10^e année consécutive, notre caisse Desjardins offrait la meilleure croissance de son membership, nous mentionne le directeur général, **monsieur Normand Prévost**. Bravo!
.....

Le **58^e contingent** fêtera le **18 octobre** prochain, au Club de golf La Prairie, leur **55^e anniversaire** du meilleur contingent. **Info** : monsieur Roch Gosselin au 450 641-4707 et monsieur Yvon Séguin.

Résultats des élections 2015

Élu sans opposition :

Président
André Sasseville

Vice-président
Marcel Crevier

Directrice représentant
les conjoints survivants
Claudette Boileau

Élu ou réélu :

Secrétaire
Denis Monet
Adjoints au trésorier
Gilles Sauvageau

Directeur aux
relations extérieures
Denis St-Pierre

Directeur de soutien
Jacques Clavet

Le conseil d'administration est maintenant composé des membres suivants :

Président
André Sasseville
Vice-président
Marcel Crevier

Secrétaire
Denis Monet

Trésorier
Pierre-Paul Lirette

Adjoint au secrétaire
Robert Boulé

Adjoint au trésorier
Gilles Sauvageau

Directeur aux relations
extérieures
Denis St-Pierre

Directeur de soutien
Jacques Clavet

Directeur représentant
les conjoints survivants
Claudette Boileau

Directeur représentant
les membres honoraires
Joël Savard



LES MEMBRES ÉLUS ET RÉÉLUS, de gauche à droite :
M. Jacques Clavet, M. Gilles Sauvageau, M. André Sasseville,
M^{me} Claudette Boileau, M. Marcel Crevier, M. Denis St-Pierre
et M. Denis Monet.

Remerciements – Monsieur Réналd Aubut (1943-2015)

Je suis très touché de votre sympathie lors du décès de mon frère Réналd, survenu le 25 février 2015. Je tiens à remercier parents, confrères et amis qui ont témoigné de la sympathie soit par des vœux ou par leur présence aux funérailles.

Je tiens à remercier particulièrement la Symphonie vocale de la Fraternité pour leur remarquable performance lors de la cérémonie des funérailles de Réналd. Une cérémonie remplie d'émotions, de compassion et de respect.

Les enfants de Réналd, Caroline, Patrick, sa petite-fille Jennifer, ses frères et sœurs et famille ainsi que moi-même vous en sommes très reconnaissants.

Sincères remerciements à l'APPR, l'ABR, La Fraternité, la Caisse Desjardins des policiers et policières ainsi qu'à la COOP pour votre soutien et votre présence. Ce fut d'un grand réconfort.

De la part de Caroline, Patrick et toute la famille Aubut, du fond du cœur, nous vous disons merci.

En guise de gratitude, nous offrons une contribution monétaire à la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Très reconnaissant,

M. Robert Aubut, policier retraité

On fête Roger Lessard au Mexique pour ses 88 ans

Monsieur Roger Lessard (1246) a débuté son service au sein du SPVM en 1950 et a pris sa retraite en 1982. Il a célébré ses **88 ans** en compagnie de son épouse le 10 mars dernier, sous le ciel d'Acapulco. Ce jeune couple compte 63 ans de mariage. Bravo, longue vie et surtout, santé à vous deux!



La pêche sur glace

Le 20 février dernier avait lieu la journée « Pêche sur glace » à la **pourvoirie Lauzon de Rigaud**. Nous avons eu une belle participation. En effet, plus de **90 participants** ont passé une agréable journée en plein air, même si le temps était un peu froid.

Bravo à nos organisateurs, **messieurs Joël Savard et Pierre-Paul Lirette**.



Les policiers du poste 31 ont remporté le prix pour la cabane ayant la meilleure atmosphère.



Le couple Josée Mailhot et Yvan St-Louis a capturé le plus gros poisson de la journée soit 29 pouces et 7 livres.



Encore une fois, la Caisse Desjardins des policiers et policières était sur place pour remettre des prix de présences : Monsieur Olivier Lapointe remet un prix à monsieur Alain Coutu (des écouteurs sans fil).



Clinique de golf

Le 4 mai dernier s'est tenue au Club de golf « La Madeleine » notre clinique de golf où plus de 40 personnes ont profité de cette opportunité pour améliorer leur technique. **Roch Henry**, notre professionnel, a offert à nos participants une formation sur les coups d'approche et l'art des coups roulés.



Tournoi de golf en Floride

La journée annuelle de golf des policiers et policières en Floride s'est déroulée le jeudi 26 février 2015 au **Inverrary Country Club**. Plus de **160 participants** ont fait de cette journée un succès où la camaraderie et la fraternité étaient à l'honneur.

Nous tenons à remercier les organisateurs de l'évènement.

Sur la photo, on aperçoit, Normand Prévost, le directeur général de notre Caisse Desjardins des policiers et policières avec Yves Brien et Guy Lefrançois.

Vive les cartes !

Notre partie de cartes annuelle s'est tenue le 10 mars dernier, à la base militaire de Longue-Pointe. L'ambiance y était festive. Ce fut une agréable journée!

Félicitations à nos organisateurs, messieurs Marcel Crevier et Raymond Custeau.

Lors de l'événement, l'APPR souligne son 80^e anniversaire en offrant une paire de billets pour le spectacle « Avalanche » et deux prix de 25 \$. Monsieur Roger Poirier est l'heureux gagnant de la paire de billets, tandis que monsieur Marcel Deschênes et madame Monique Bergeron ont reçu des prix de 25 \$.



Lise Crevier, Marcel Crevier, Raymond Custeau, Roger Poirier, Jacques Gauthier, Claudette Boileau, Marcel Deschênes et Monique Bergeron



L'esprit de compétition régnait à cette table.

Soirée gastronomie italienne

Plus de 150 personnes ont participé à la « Soirée Gastronomie italienne » qui s'est tenue au Buffet Marina. Ce souper dansant fut fort apprécié.

L'orchestre de Segué a su divertir nos nombreux danseurs. Félicitations aux organisateurs, messieurs Gilles Sauvageau et Robert Boulé.



Gilles Sauvageau à gauche et Robert Boulé à l'extrême droite. Ils sont entourés des gagnants de prix présence.

Choristes demandés

La **Symphonie vocale de la Fraternité** est à la recherche de choristes pour la prochaine saison qui débutera en septembre.

La Symphonie se donne un répertoire varié et joyeux pour tous les goûts, elle est aussi présente aux funérailles de nos confrères retraités.

Si vous avez le cœur à la musique et souhaitez exprimer votre talent, n'hésitez pas à adhérer à la Symphonie, vous y passerez de très bon moments,

Pour information, contactez :

Monsieur Yvan Côté

Tél. : 514 258-0475, 450 470-9714

Vive les sucres !

L'activité « cabane à sucre » s'est déroulée le samedi 28 mars. Les participants ont pu revivre, l'espace d'une journée, les vieilles traditions avec le fameux repas traditionnel du temps des sucres. Le fait que cette activité se soit déroulée un samedi a permis à plusieurs « papis » d'amener leurs petits-enfants. Plus de 60 enfants y ont participé. Assurément une belle réussite familiale !

Merci à messieurs Marcel Crevier, Gilles Sauvageau et madame Claudette Boileau pour leur sens de l'organisation.



La famille de monsieur Yves Dupéré a fort apprécié sa visite à la cabane à sucre.

Pique-nique des policiers et policières retraités et actifs en floride

Plusieurs de nos retraités ont été photographiés sur la plage de « Los Olas » en Floride. Cette rencontre avait pour but de permettre à nos nombreux retraités présents de fraterniser entre eux. Le beau succès obtenu nous permet de croire que l'expérience sera renouvelée l'an prochain.



À venir!



Bal annuel de l'APPR

- > Date: Vendredi 16 octobre 2015
- > Endroit: Le Madison, 8750, rue Provencher, Saint-Léonard

Un repas gastronomique vous attend

- > Table ronde de 8 ou 10 personnes.
- > Les billets seront en vente le 8 septembre.
- > Les amateurs de danse pourront s'en donner à cœur joie, du souper jusqu'à la fin de la soirée.
- > Un orchestre et une disco assureront la musique.
- > Prix:

membre	100 \$
Non-membre	115 \$

Une cuisine exquise vous attend dans un décor enchanteur.

Une soirée inoubliable en perspective!

Festin de homards

Tout un succès pour notre «FESTIN DE HOMARDS» du samedi 23 mai. Plus de 300 personnes se sont délectées de homards et de pattes de crabe, le tout cuit juste à point et à volonté. Les commentaires reçus ont donné une note parfaite à l'événement pour la qualité du homard, la cuisson, la présentation et l'ambiance. Une belle réussite, toutes nos félicitations à l'équipe du Chalet du Ruisseau qui a fait un excellent travail ainsi qu'à nos organisateurs messieurs Gilles Sauvageau et Robert Boulé.



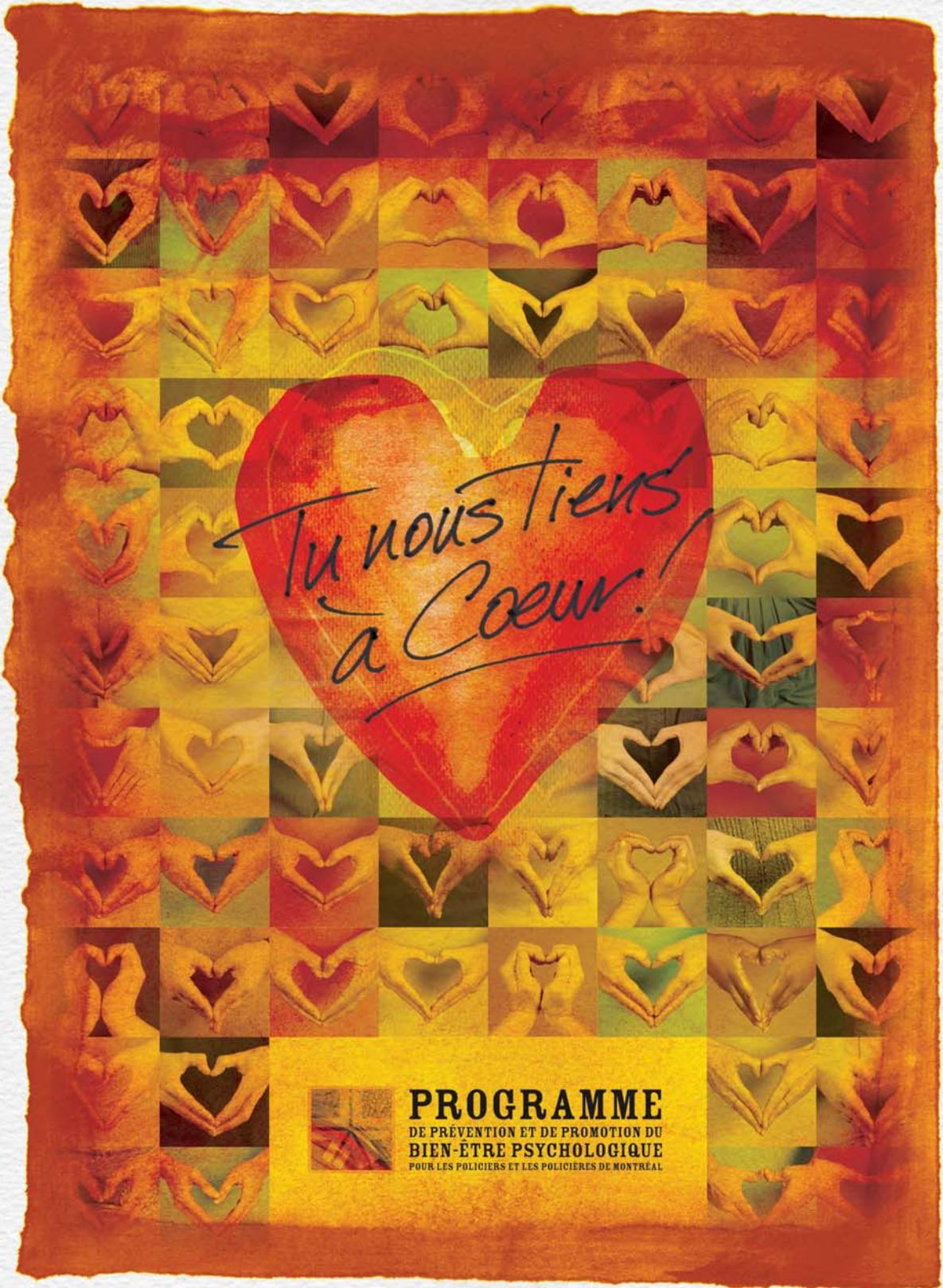
Quel délice! et le tout à volonté, que demander de mieux



Gaston et Rachel Salvat ont beaucoup apprécié leur soirée



Plusieurs policiers actifs ont profité de cette belle soirée!



*Tu nous tiens
à Coeur!*



PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL



La Fraternité des policiers et policières de Montréal et **belairdirect**: une nouvelle entente

Grâce à une toute nouvelle entente avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous, membre de la Fraternité, et à votre famille immédiate*, un **rabais de groupe** pour vos assurances auto et habitation.

Ce rabais s'ajoute aux autres rabais auxquels vous pourriez aussi avoir droit:



Rabais Auto et Habitation

Économisez jusqu'à 5 % sur votre prime d'assurance auto et jusqu'à 15 % sur votre prime d'assurance habitation en les combinant.



Rabais Multivéhicule

Économisez davantage lorsque vous assurez plus d'un véhicule chez **belairdirect**.



Rabais pour motos et véhicules hors route

Profitez d'économies additionnelles en assurant également votre véhicule saisonnier.

1 866 887-6542
belairdirect.com

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour obtenir une soumission!



belairdirect.
l'assurance. simplifiée.

* Les conjoint(e)s et enfants de 25 ans et moins à charge du membre et/ou de son/sa conjoint(e) vivant sous le même toit que le membre sont également admissibles. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent aux offres mentionnées. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. Toute marque de commerce est la propriété de son propriétaire respectif. Veuillez consulter **belairdirect.com** pour plus de détails. ©2015 La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.